

 **Avis de poursuite d’une activité d’un déclarant**

**Renseignements**

Le présent avis est exigé en vertu de l’article 31.0.9 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE) lorsqu’un nouveau déclarant remplace le déclarant initial d’une déclaration de conformité.

#### Droits et obligations

Cet avis ne peut pas être transmis pour les activités visées à l’article 2.4 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (Q‑2, r. 37).

Le présent formulaire doit être rempli par celui qui poursuit l’activité visée par une déclaration de conformité d’un déclarant initial et doit être transmis au Ministère dans les plus brefs délais.

La personne ou la municipalité qui ne transmet pas l’avis de poursuite d’une activité d’un déclarant ou qui ne respecte pas les conditions prévues par la LQE, la *Loi modifiant la LQE*, le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (Q‑2, r. 37), le *Règlement sur les carrières et sablières* (Q‑2, r. 7.1) ou le *Règlement sur les exploitations agricoles* (Q‑2, r. 26) est réputée avoir réalisé son activité sans autorisation et est passible de recours, sanctions et amendes applicables dans ces cas.

De plus, cet avis ne dispense pas le déclarant de se conformer aux obligations prévues par toute autre loi ou par tout autre règlement fédéral, provincial ou municipal.

# Identification du déclarant initial

## Type de déclarant

|  |
| --- |
| [ ]  Personne physique [ ]  Personne morale [ ]  MunicipalitéInscrire le numéro de référence inscrit sur le document de l’accusé de réception de la déclaration de conformité du déclarant initial (le numéro débute par le chiffre 4 et comporte en tout neuf chiffres) :       |

## Identification du déclarant initial

|  |
| --- |
| **Nom :**       |
| Numéro d’entreprise du Québec (s’il y a lieu) :       |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) :       |
| Province :       | Pays :       | Code postal :       |
| Téléphone :  Poste :  | Courriel :  |

## Représentant du déclarant initial

|  |
| --- |
| **Nom** :  |
| Titre :  |
| **[ ]**  Adresse identique à celle de la section 1.2 |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) :  |
| Province :  | Pays :  | Code postal :  |
| Téléphone :  Poste :  | Courriel :  |

# Identification du nouveau déclarant

## Type de déclarant

|  |
| --- |
| [ ]  Personne physique [ ]  Personne morale [ ]  Municipalité |

## Identification du nouveau déclarant

|  |
| --- |
| **Nom :**       |
| Numéro d’entreprise du Québec (s’il y a lieu) :       |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) :       |
| Province :  | Pays :  | Code postal :  |
| Téléphone :  Poste :  | Courriel :  |

## Représentant du nouveau déclarant

|  |
| --- |
| **Nom** :  |
| Titre :  |
| **[ ]**  Adresse identique à celle de la section 2.2 |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) :  |
| Province :  | Pays :  | Code postal :  |
| Téléphone :  Poste :  | Courriel :  |

# Renseignements spécifiques

|  |
| --- |
| Date du début de l’exercice de l’activité par le nouveau déclarant : Cliquez ici pour entrer une date.Joindre le consentement écrit du déclarant initial au présent avis |

|  |
| --- |
| Est-ce que le présent avis vise une déclaration de conformité concernant l’établissement ou l’agrandissement d’une sablière ? [ ]  Oui [ ]  Non**Si oui**, la garantie financière requise en vertu du chapitre VII du *Règlement sur les carrières et sablières* (Q‑2, r. 7.1) est jointe à la présente déclaration.Montant de la garantie financière :       |

# Déclaration et signature du nouveau déclarant *(identifié à la section 2)*

d

|  |
| --- |
| Je,      , déclare que tous les renseignements fournis dans le présent avis ainsi que toutes les annexes et tous les documents qui l’accompagnent sont complets et exacts. Également, j’atteste que je poursuivrai les activités aux mêmes conditions que celles prévues dans la déclaration de conformité initiale, aux conditions, restrictions et interdictions prévues par la LMLQE et conformément à la localisation et à la description de l’activité faites dans cette déclaration. Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q‑2). Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : Cliquez ici pour entrer une date. |